

[REDACTED]

Sujet : Dossier n°2024-ARA-KKP-5146 - Défrichement d'une parcelle de bois de 6 hectares - Laroquebrou (15)

De : > lafermedubousquin (par Internet) [REDACTED]

Date : 21/05/2024 à 17:34

Pour : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : [REDACTED]@unisylva.com

Bonjour,

suite au constat effectué par la DDT de la présence d'un cours intermittent sur la parcelle E0087, voici les actions prévues :

- coupe au cable
- Platelage, ou stockage du bois coupé sur la parcelle E0079.
- le bois ne sera pas coupé côté Ouest du ruisseau et la ripisylve feuillue côté Est sera conservée sur une épaisseur de 4 m comme préconisé : => la ripisylve sera maintenue et fera l'objet possiblement d'une MAEC pour la prochaine PAC.

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de ces éléments dans le dossier,

Bien cordialement,

Jessica Magnier

--



La Ferme du Bousquin

Jessica MAGNIER



Le Bousquin
15150 SIRAN



[REDACTED]

Produit issu de l'agriculture biologique Certifié par ECOCERT sas F32600